



NF Habitat HQE RGE Rénovation Maison

Dernière mise à jour : le 6 décembre 2019 par CERQUAL

Délivré par :

CERQUAL (certification)

accréditation n° 5-0047

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur <https://www.cofrac.fr>

Ce signe bénéficie de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Pour connaître la liste des professionnels proches de chez vous, consultez [l'annuaire des professionnels RGE](#)

Domaine d'application :

Maisons individuelles diffuses

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Sur la base de la qualité de l'organisation du Professionnel de la rénovation, les caractéristiques certifiées portent sur :- la qualité des services et de l'information délivrée au client- la qualité technique et environnementale de la maison › Qualité de vie : Qualité de l'air intérieur -Sûreté et sécurité - Qualité de l'eau - Fonctionnalités du logement - Qualité acoustique Confort hygrothermique - Confort visuel, Confort olfactif› Respect de l'Environnement : Performance énergétique - Réduction des consommations d'eau - Ressources matières - Déchets, Pollution› Performance économique : Durabilité de la maison - Maîtrise des consommations et des charges - Valeur matérielle Cette démarche se structure autour de :- La mise en œuvre par le professionnel d'un système de management responsable dont le chantier à faibles nuisances ; - La réduction des impacts environnementaux (qui répondent à des enjeux environnementaux et qui représentent également une valeur pour le Maître d'ouvrage) ; - L'information du Maître d'ouvrage par le professionnel pour qu'il adopte un comportement de Maître d'ouvrage puis d'utilisateur de l'ouvrage plus respectueux de l'environnement ; En option, les labels de performance énergétique : HPE rénovation, Rénovation 150, BBC-effinergie rénovation, effinergie rénovation

Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des prestations (conception et réalisation)	Audit sur dossiers transmis à l'organisme Audit sur site et sur chantier par sondage
---	---

Contrôles du niveau de performance du bâtiment	Vérification de l'autocontrôle
Prise en compte de la satisfaction client	non
Suivi annuel des titulaires de la marque	non
Contrôle de la qualité des services associés	Audit documentaire des documents d'organisation transmis Audit de dossier par sondage
Suivi annuel de la qualité des services associés	non
Service associé : prise en compte de la satisfaction client	non
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	non
Vérification annuelle des assurances	non
Vérification de l'existence légale du professionnel	non
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	non
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Existence de procédures relatives aux réclamations

Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Contractant général
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	Référentiel NF Habitat HQE RGE Rénovation Maison. Cette certification relève du Code la Consommation.
Dossier	Dossier de demande d'admission complété et accompagné des documents demandés. Recevabilité sur la base du dossier adressé par le professionnel.
Audit	Audit d'admission qui a pour objet d'évaluer l'organisation (fonctionnement, procédures) et le respect des exigences du référentiel. Vérification sur chantiers en cours permettant d'évaluer la qualité technique des réalisations.

Modalités de décision d'attribution	Délivrance du droit d'usage de la marque NF Habitat HQE RGE : certificat délivré ou non suite à l'analyse du dossier de demande et du rapport d'audit et de vérifications de chantiers en cours et éventuellement, à l'avis du Comité d'Application. Composition : Président, 2 Vice-présidents (AFNOR Certification et CEQUAMI), Collège Titulaires, Collège Bénéficiaires/Consommateurs, Collège Filière Construction, Collège Organismes Techniques et Personnalité qualifiée
Durée de validité (en mois)	48
Modalités de suivi	Audit de suivi : 24 mois après l'admission puis tous les 24 mois jusqu'au renouvellement. Vérifications sur chantiers en fonction de la production annuelle (à minima 3 chantiers vérifiés en 24 mois). Déclaration mensuelle à CEQUAMI des contrats signés, des chantiers démarrés et des travaux réceptionnés. Enquêtes de satisfaction réalisées auprès des clients. Suivi d'actions correctives (si nécessaire)
Périodicité du suivi (en mois)	24

@ Agence Qualité Construction 2021.

1001signes.qualiteconstruction.com